Vie municipale d'Andoins

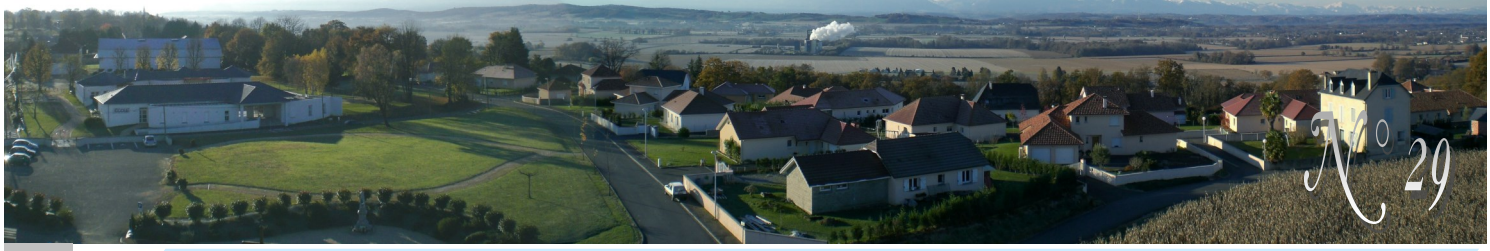

Actualités

Les 22 et 29 Mars les Français sont appelés à voter pour élire leurs conseillers départementaux, anciennement appelés conseillers généraux.

Jusqu'ici chaque canton était représenté par un élu ; cette année, il s'agit d'élire deux conseillers par canton : obligatoirement un Homme et une Femme.

Ce changement majeur et inédit est réalisé au nom du principe de parité.
C'est donc un scrutin binominal mixte majoritaire.
Une fois élu, le binôme exercera son mandat indépendamment l'un de l'autre pour une durée de 6 ans.

En parallèle de ce nouveau mode de scrutin, la carte électorale est refondue et le nombre de cantons se trouve divisé par deux.
En 2014 la France comptait 4030 cantons pour 2054 aujourd'hui.
Ce découpage repose essentiellement sur deux critères : équité démographique et égalité devant le suffrage, ainsi l'écart entre les différentes circonscriptions les moins peuplées et les plus peuplées est réduit.

Ce qui va se passer :

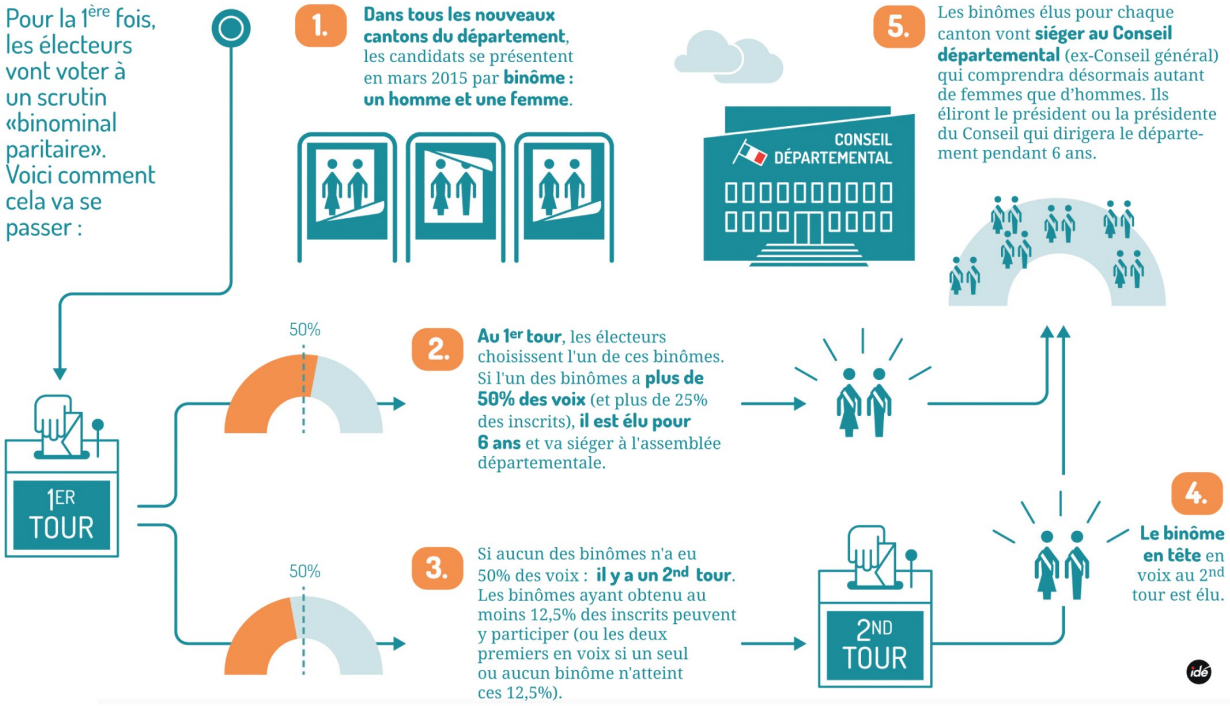

Le département des Pyrénées Atlantiques :

Ce sont 27 circonscriptions qui sont créées (au lieu de 52 cantons) pour 54 conseillers départementaux (soit 27 binômes). Chaque élu départemental représentera en moyenne 12 500 habitants.

Les différentes lois de décentralisation ont élargi les missions du département. La collectivité intervient actuellement dans différents domaines tel que :

- La solidarité : enfance, famille, santé publique, insertion, autonomie, logement et habitat.
- L'aménagement du territoire : les déplacements et l'environnement.
- La jeunesse, l'éducation, la culture et le sport : gestion des collèges publics, participation citoyenne des jeunes, renforcement de l'offre sportive des territoires.
- Le développement économique du territoire.

Afin d'exercer votre citoyenneté, votez :

Les dimanches 22 et 29 mars 2015 de 8h à 18h à la mairie d'Andoins.

Pensez à prendre votre pièce d'identité (obligatoire - carte d'identité ou passeport) ainsi que votre carte d'électeur (facultatif).

Le vote par procuration

En cas d'empêchement, vous pouvez mandater une personne **inscrite sur la liste électorale d'Andoins** pour voter à votre place. Pour cela vous devez établir une procuration en vous présentant au commissariat de police, au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail ou à la gendarmerie de Morlaàs (accueil du public du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h—le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h).

Attention : pensez au délai de traitement et d'acheminement.

Le formulaire est disponible à l'adresse :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do

Informations pratiques

Passeport

Pour toute demande ou renouvellement de votre passeport vous pouvez retirer l'imprimé à la **mairie d'Andoins**.

En revanche pour l'instruction de celui-ci vous prendrez rendez-vous soit à la **mairie de Morlaàs** (05.59.33.40.41) soit à la **mairie de Soumoulou** (05.59.04.60.43) avec votre dossier complet.

Secrétariat de mairie		**Permanence des élus**
le lundi	8h30-12h/13h30-17h	le lundi de 18h à 19h
le mercredi	8h30-12h/13h30-17h30	
le jeudi	8h30-12h/13h30-18h	